Affiché le

ID: 011-200035855-20210303-20210052-DE

20210052

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:

DOMAINE DE **COMPETENCES PAR**

THEMES

SOUS-DOMAINE: ENVIRONNEMENT

OBJET:

Approbation du plan de zonage d'assainissement de

la commune de VILLEMAGNE

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 25 février 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE: Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents: Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE. Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Philippe Frédéric Evelyne GUILHEM, GUIRAUD, JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY. Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Bruno POMART. Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION

LE

Conseillers titulaires remplacés consellers suppléants: par BASTOUIL, CARBON Cédric LEMOINE Alain par Bernard par Omar ΑľΤ MOUH, René **MERIC** Jean-Francois GLEIZES. par Hubert NAUD!NAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

PAR DELEGATION

Procurations: Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

Excusés: Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, DUBLOIS, Bernard Véronique CORROIR, Dominique

Signature

Absents: Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Secrétaire de séance : Bruno POMART.

Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

Vu la loi nº 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau.

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - Loi dite Grenelle 2,

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de VILLEMAGNE tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé,

Par ailleurs, Monsieur le Président précise qu'une demande au cas par cas pour évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées a été transmise à la DREAL Occitanie.

Suite à cela, la MRAE a décidé que le projet de révision du zonage de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées de la commune de Villemagne n'est pas soumis à évaluation environnementale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente.

DECIDE la saisie du Tribunal Administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur et pour lancement d'une enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 3 mars 2021

Philippe GREFFIER.